

# Communiqué de Presse du Conseil d'Etat

---

16 avril 2014

La version Internet fait foi



# Sommaire

---

<b>Genève internationale.....</b>	<b>4</b>
Déjeuner en l'honneur du nouveau directeur général de l'OMC.....	4
Solidarité internationale : aide d'urgence à la population centrafricaine .....	4
Pregny-Chambésy : nouveaux bâtiments administratifs pour les organisations internationales.....	5
<b>Genève-Confédération .....</b>	<b>6</b>
Swissness et zone frontalière : importance de la zone franche et de l'AOC Genève .....	6
Oui à l'avant-projet de loi fédérale sur les professions de la santé .....	7
Approbation de textes concordataires en matière de détention .....	7
<b>Genève .....</b>	<b>8</b>
Poursuite des études sur la traversée du lac.....	8
Stationnement des véhicules des TPG sur le site de la Jonction .....	8
Transports publics genevois : adoption des états financiers et du rapport de gestion pour l'exercice 2013	9
Fondation des parkings : adoption des états financiers et du rapport de gestion pour l'exercice 2013.....	9
L'office cantonal des véhicules devient la direction générale des véhicules .....	10
Nouvelles dénominations à Collonge-Bellerive, Genève et Veyrier .....	10
Règlement d'application de l'ordonnance fédérale sur la limitation de l'admission des médecins à pratiquer à charge de l'assurance-maladie obligatoire .....	11
Aide financière à deux associations actives dans le domaine de l'intégration des personnes migrantes..	11
Election complémentaire du/de la maire de la commune d'Hermance.....	12
Elections du dimanche 13 avril 2014 : félicitations adressées aux élus .....	12
<b>Entrée en vigueur de lois .....</b>	<b>13</b>
<b>Agenda des invitations à la presse .....</b>	<b>14</b>

# Genève internationale

---

## Déjeuner en l'honneur du nouveau directeur général de l'OMC

Le Conseil d'Etat a reçu M. Roberto Azevedo, nouveau directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Succédant à M. Pascal Lamy, M. Azevedo, de nationalité brésilienne, a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre dernier à la tête de l'OMC.

---

## Solidarité internationale : aide d'urgence à la population centrafricaine

Le Conseil d'Etat a décidé d'accorder une aide d'urgence de 150'000 francs à Médecins sans frontières Suisse (MSF) pour soutenir ses actions en faveur de la population centrafricaine. Cette somme est destinée à couvrir les besoins de base et l'accès aux soins de santé des victimes de la crise.

MSF intervient depuis décembre 2013 à l'ouest de la République centrafricaine (RCA) en soutenant des hôpitaux publics et en organisant des cliniques mobiles afin d'atteindre les déplacés. Pour répondre aux besoins des réfugiés dans les pays voisins, MSF est également présente au Cameroun, à la frontière avec la RCA. L'organisation y soutient un hôpital de district tout en fournissant des abris temporaires, de l'eau et des latrines. Selon l'évolution épidémiologique, des campagnes de vaccination contre la rougeole seront également mises en place.

Depuis qu'elle a débuté fin 2013, la crise en RCA a fait 2000 victimes, près d'un million de déplacés internes et 270'000 réfugiés répartis entre le Cameroun, le Tchad et la République démocratique du Congo.



*Pour toute information complémentaire : Mme Maria Jesus Alonso Lormand, directrice du bureau de la solidarité internationale, PRE, ☎ 022 388 15 43.*

---

## **Pregny-Chambésy : nouveaux bâtiments administratifs pour les organisations internationales**

Le Conseil d'Etat a adopté un plan localisé de quartier (PLQ) portant sur des terrains situés le long du chemin des Crêts-de-Pregny et du chemin des Geais, sur le territoire de la commune de Pregny-Chambésy.

Ce projet prévoit la construction de deux bâtiments administratifs pour des organisations internationales, soit 7140m<sup>2</sup> de surface brute de plancher, répartis sur cinq parcelles et une dépendance appartenant à des particuliers.

Dans sa délibération du 9 novembre 2010, le Conseil municipal de Pregny-Chambésy a préavisé défavorablement ce projet. Ces remarques ont été prises en compte. La deuxième procédure d'opposition ouverte du 12 juillet au 12 septembre 2013 a suscité cinq oppositions.

Dès la publication de l'arrêté du Conseil d'Etat dans la Feuille d'avis officielle, le plan sera disponible sur le site Internet de l'Etat de Genève : [www.ge.ch/amenagement/plansadoptes](http://www.ge.ch/amenagement/plansadoptes).

L'étape du PLQ sert à définir les conditions permettant la réalisation de nouvelles constructions sans fixer tous les détails, qui seront décidés dans les phases ultérieures du projet (préavis communaux lors des demandes définitives en autorisation de construire). Une fois le PLQ adopté et entré en vigueur, les différents acteurs concernés devront se conformer aux principes généraux qu'il comporte. Le PLQ définit notamment la disposition, l'affectation et le type de constructions qui pourront être autorisées dans cette zone ainsi que les aménagements extérieurs et les questions de mobilité. Il permet aux propriétaires d'engager les démarches en vue de la construction, qui peut s'échelonner sur plusieurs années.

*Pour toute information complémentaire : M. Vincent Scattolin, chef de service secteur est, direction du développement urbain – rive droite, office de l'urbanisme, DALE, ☎ 022 546 73 91.*

# Genève-Confédération

---

## **Swissness et zone frontalière : importance de la zone franche et de l'AOC Genève**

Le Conseil d'Etat a écrit à M. Johann Schneider-Ammann, conseiller fédéral, chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, pour lui faire part de sa vive préoccupation au sujet du devenir des produits agricoles de la zone franche et de leur identification.

Actuellement, les produits agricoles de la zone franche genevoise peuvent obtenir des labels de qualité suisses (Suisse garantie) ou de la région genevoise (Genève Région – Terre Avenir), pour autant qu'ils respectent les normes suisses et les cahiers des charges correspondants. Les produits transformés à Genève à partir de matières premières issues de la zone franche (vin, desserts lactés, fromages) sont quant à eux reconnus comme des produits suisses. Le vin bénéficie même d'une appellation d'origine contrôlée (AOC).

La loi sur la protection des marques et des indications de provenance (« loi Swissness ») a été adoptée en juin dernier par les Chambres fédérales avec le respect des zones franches. Elle stipule dans son article 48 que « le Conseil fédéral peut définir exceptionnellement des zones frontalières comme lieu de provenance ou de transformation pour les indications de provenance suisses ».

Il n'est cependant pas certain que l'ordonnance d'application, en cours d'élaboration, considère les produits de la zone franche genevoise comme suisses ou pouvant porter un label de qualité suisse. C'est pour cette raison que le gouvernement genevois, en anticipation de la procédure de consultation des ordonnances d'application de la loi Swissness, est intervenu auprès du conseiller fédéral M. Schneider-Ammann afin de s'assurer de la pérennité du statut de ces produits.

Le Conseil d'Etat exprime sa volonté de préserver la très longue tradition agricole transfrontalière que Genève entretient avec sa zone franche, située sur territoire français. Grâce à une succession de traités, dont le premier date de 1815, ces échanges transfrontaliers se sont perpétués depuis plusieurs générations d'agriculteurs.

*Pour toute information complémentaire : M. Jean-Pierre Viani, directeur général de l'agriculture, DETA,  
☎ 022 388 71 71.*

---

## **Oui à l'avant-projet de loi fédérale sur les professions de la santé**

Répondant à une consultation des départements fédéraux de l'intérieur et de l'économie, de la formation et de la recherche, le Conseil d'Etat fait part de son approbation à l'avant-projet de loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan), qui fixe des exigences uniformes en matière de formation et d'autorisation pour l'exercice de cinq professions de la santé : infirmier, physiothérapeute, ergothérapeute, sage-femme et diététicien.

Depuis 2006, les dispositions légales genevoises sont comparables à celles de la nouvelle législation fédérale proposée, soumettant l'exercice des professionnels de la santé à autorisation et surveillant ceux-ci.

Dans un souci d'égalité de traitement, le gouvernement genevois souhaite en outre que dans une deuxième phase, les formations d'ostéopathes et d'optométristes, notamment, soient intégrées dans la LPSan. Le Conseil d'Etat souhaite également la création d'un registre actif fédéral des professions de la santé et son intégration dans l'avant-projet de loi.

*Pour toute information complémentaire : M. Jacques-André Romand, médecin cantonal, direction générale de la santé, DEAS, ☎ 022 546 50 00.*

---

## **Approbation de textes concordataires en matière de détention**

Le Conseil d'Etat a approuvé plusieurs règlements et décisions de la Conférence latine des autorités cantonales compétentes en matière d'exécution des peines et mesures.

L'ensemble des textes relatifs à l'exécution des peines (personnes détenues majeures et mineures) est régi par des concordats réunissant les cantons romands et le Tessin, de façon à assurer la cohérence nécessaire dans le traitement des situations au sein des établissements concordataires..

Pour entrer en vigueur, ces normes intercantionales doivent avoir été avalisées par le Conseil d'Etat et, pour certaines d'entre-elles, publiées au recueil systématique des cantons concernés.

Les textes approuvés par le Conseil d'Etat ont été adoptés par la Conférence latine des chefs des départements de justice et police le 31 octobre dernier afin de répondre à l'impératif d'approbation et de publication décrit précédemment.

*Pour toute information complémentaire : M. Antoine Landry, secrétaire général adjoint, DSE, ☎ 022 327 92 26.*

---

## **Poursuite des études sur la traversée du lac**

Convaincu de la nécessité de réaliser la traversée du lac, le Conseil d'Etat a décidé de poursuivre les études sur cet ouvrage en vue de compléter l'étude de faisabilité cantonale menée jusqu'en 2011 (loi 10015).

Ce projet de traversée lacustre est constitué d'une liaison entre le Vengeron (rive droite) et les environs de la Belotte (rive gauche), avec un raccordement à l'autoroute française A40 au niveau de Thônex-Vallard.

Il s'agira, d'ici la fin de cette année, de préciser le projet et ses mesures d'accompagnement sous l'angle technique et de l'analyser sous l'angle du développement territorial de la rive gauche, comme demandé en 2012 par l'Office fédéral des routes à l'issue de son étude de variantes pour résoudre les goulets d'étranglement sur le réseau autoroutier genevois.

Ces études intégreront également une analyse des conditions de financement de l'ouvrage sous l'angle d'un partenariat public privé, avec la mise en place éventuelle d'un péage. Le Conseil d'Etat souhaite ainsi pouvoir faire inscrire la traversée du lac dans l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales lors de sa prochaine révision et assurer son financement en vue d'une réalisation à l'horizon 2030.

*Pour toute information complémentaire : M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat, en contactant M. Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint, DETA, ☎ 079 417 09 69.*

---

## **Stationnement des véhicules des TPG sur le site de la Jonction**

Le Conseil d'Etat a écrit aux Transports publics genevois (TPG) pour lui demander de transférer au nouveau dépôt « En Chardon », dès la mise en service effective de cette infrastructure, les autobus actuellement stationnés sous le couvert à l'extrémité de la pointe de la Jonction, afin de libérer la zone de la Jonction à d'autres fins.

Les travaux préparatoires du dépôt « En Chardon » ont démarré l'an dernier ; ce dernier permettra aux TPG de disposer, à l'horizon 2018, d'un nouvel espace de parcage et d'entretien pour septante trams (soit l'ensemble du réseau tramway prévu) et cent trente autobus articulés.

Quant au dépôt abritant le parc de trolleybus des TPG, mis en service en 1995 et qui ne sera amorti que dans seize ans, le Conseil d'Etat estime qu'il n'y a pas lieu pour l'heure de restreindre le droit de superficie au profit des TPG, qui s'éteindra le 30 juin 2038.

*Pour toute information complémentaire : M. David Favre, secrétaire général adjoint, DETA, ☎ 022 327 96 05.*

---

## **Transports publics genevois : adoption des états financiers et du rapport de gestion pour l'exercice 2013**

Le Conseil d'Etat a adopté deux projets de loi approuvant, d'une part, les états financiers consolidés, d'autre part, le rapport de gestion des Transports publics genevois (TPG) pour l'exercice 2013, qui correspond à la troisième année du contrat de prestations 2011-2014, adopté par le Grand Conseil le 2 décembre 2010.

L'ensemble des développements prévus du réseau a été réalisé et l'offre de transport a été augmentée de 25,65% par rapport à l'année de référence 2010. Après une année 2012 difficile suite aux modifications de réseau mises en place en décembre 2011, l'année 2013 s'est profilée comme étant celle de la stabilité. Des mesures complémentaires sont venues compléter le dispositif déployé en 2012 afin d'améliorer encore le fonctionnement du réseau tramway et des lignes urbaines. De nouvelles offres régionales et transfrontalières ont également pu être développées afin de répondre à des besoins croissants de déplacements centre-périphérie.

Quant à la fréquentation, elle a augmenté de 3,4% entre 2012 et 2013. Le développement de l'offre apparaît ainsi adapté aux besoins de la majorité de la clientèle. Entre 2010 et 2013, la croissance des voyages kilomètres mesurés (VKM) a été de 11,5%.

Sur le plan financier, l'exercice 2013 s'est clôturé avec un bénéfice net de 3'365'923 francs, alors que le budget prévoyait une perte de 6'767'257 francs. Ce bon résultat s'explique essentiellement au regard d'amortissements et d'intérêts inférieurs au budget découlant d'un décalage dans le temps de certains investissements. A fin 2013, le taux de réalisation des investissements a atteint 68,9%.

Les produits totaux sont en amélioration de 0,9% par rapport au budget, pour atteindre 412'169'004 francs. Ils augmentent de 2,9% par rapport à l'année précédente. Près de 70% de cette amélioration provient des revenus du transport. La fidélisation des usagers s'est accrue entre 2012 et 2013, ainsi que l'atteste l'évolution positive des recettes des abonnements mensuels et annuels (+7%). Quant aux charges totales, elles sont inférieures au budget de 1,6%, atteignant 408'803'082 francs, qui correspond à un accroissement de 2,2% par rapport à l'exercice 2012.

L'ensemble des indicateurs de performance figurant au contrat de prestations 2011-2014 a été respecté en 2013.

*Pour toute information complémentaire : M. Cyril Arnold, économiste, DETA, ☎ 022 327 90 41.*

---

## **Fondation des parkings : adoption des états financiers et du rapport de gestion pour l'exercice 2013**

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil deux projets de loi approuvant, l'un, les états financiers consolidés, l'autre, le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'exercice 2013.

La Fondation des parkings est une entreprise de droit public au service de la politique du stationnement édictée par l'autorité cantonale. Elle a notamment pour priorité la construction et la gestion de parcs-relais (P+R) et de parkings destinés aux habitants de quartiers et au public, ainsi que le contrôle du stationnement en Ville de Genève et dans quelques communes de la première couronne (Carouge, Plan-les-Ouates, Lancy, Vernier).

L'année 2013 a été marquée essentiellement par la préparation des projets futurs en lien avec le CEVA, la réouverture du P+R de Sécheron après deux ans de mise à disposition de l'Organisation mondiale du commerce, l'extension de son activité de contrôle du stationnement à Carouge et Plan-les-Ouates ou encore la confirmation du succès de la vélostation de Montbrillant.

Sur le plan financier, la fondation a enregistré en 2013 un bénéfice net de 10'000'392 francs contre 28'826'786 francs en 2012. Cet écart s'explique par le produit exceptionnel généré en 2012 par la vente du parking P26 à Genève Aéroport. Pour autant, l'année 2013 s'est caractérisée par une augmentation de ses produits (+5,2%) et une baisse de ses charges (-1,7%). En outre, bénéficiant d'un programme d'investissement plus léger en 2013, la fondation a poursuivi sa politique de désendettement. Ainsi, en regard de ses immobilisations corporelles, les dettes et emprunts bancaires s'élèvent à 47,5%.

A moyen terme, compte tenu des projets de parkings envisagés d'ici 2020, en lien notamment avec le CEVA, la Fondation des parkings devra cependant faire face à des investissements accrus.

Afin de répondre à ces exigences, des réflexions pour trouver de nouvelles ressources financières seront menées afin que la fondation puisse remplir ses engagements futurs.

*Pour toute information complémentaire : M. Cyril Arnold, économiste, DETA, ☎ 022 327 90 41.*

---

## **L'office cantonal des véhicules devient la direction générale des véhicules**

Le Conseil d'Etat a modifié le [règlement sur l'organisation de l'administration cantonale, du 11 décembre 2013 \(ROAC\)](#) qui concerne la direction générale des véhicules (DGV), anciennement office cantonal des véhicules (OCV).

Dans le contexte du remaniement de l'administration cantonale, intervenu à l'occasion de la nouvelle législature 2013-2018, l'ancien OCV, auparavant rattaché au département chargé de la sécurité, a rejoint l'actuel département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) sous une désignation nouvelle : direction générale des véhicules (DGV).

La modification vise à faire figurer explicitement dans le ROAC les deux domaines d'activités qui caractérisent l'action de la DGV, soit le service cantonal des véhicules à proprement parler d'une part et, d'autre part, le service cantonal de la fourrière des véhicules. Il s'agit ainsi d'assurer une meilleure visibilité aux prestations de natures différentes fournies par cette direction, ses activités demeurant inchangées.

*Pour toute information complémentaire : Mme Emmanuelle Dufour-Imsand, secrétaire générale adjointe chargée de la direction générale des véhicules, DETA, ☎ 022 546 88 95.*

---

## **Nouvelles dénominations à Collonge-Bellerive, Genève et Veyrier**

Le Conseil d'Etat a officialisé la dénomination « tranchée couverte de Vézenaz » donnée à l'ouvrage de génie civil situé sur le territoire de la commune de Collonge-Bellerive, permettant de traverser en souterrain le village de Vézenaz et inauguré en janvier dernier.

La proposition de la Ville de Genève de dénommer « place Charles-Sturm » la place adjacente à la rue Charles-Sturm a été acceptée par le Conseil d'Etat. Charles Sturm, né en 1803 à Genève, est un célèbre mathématicien du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le Conseil d'Etat a également entériné les propositions de dénommer « esplanade Jean-Piaget », « chemin des Grands-Esserts » et « promenade des Cirses » les dessertes publiques du futur quartier des Grands-Esserts, à Veyrier.

L'esplanade Jean-Piaget rend hommage à une personnalité genevoise mondialement connue pour ses travaux en psychologie du développement et en épistémologie génétique. Le chemin des Grands-Esserts fait

référence au lieu-dit et la promenade des Cirses rappelle que cette variété de chardons était présente dans ce coin de terre de Veyrier.

Ces dénominations ont été préavisées favorablement par la commission cantonale de nomenclature.

*Pour toute information complémentaire : M. Laurent Niggeler, directeur de la mensuration officielle, DALE,  
☎ 022 546 72 01.*

---

### **Règlement d'application de l'ordonnance fédérale sur la limitation de l'admission des médecins à pratiquer à charge de l'assurance-maladie obligatoire**

Le Conseil d'Etat a approuvé un règlement d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) concernant la réintroduction temporaire de la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie.

Le canton se donne ainsi la possibilité de planifier l'offre médicale ambulatoire dans les limites fixées par cette modification de la LAMal. Il réactive également la commission consultative chargée de préavisier l'admission des médecins à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire.

*Pour toute information complémentaire : M. Adrien Bron, directeur général de la santé, DEAS,  
☎ 022 546 50 26.*

---

### **Aide financière à deux associations actives dans le domaine de l'intégration des personnes migrantes**

Le Conseil d'Etat a accordé une aide financière de 70'000 francs au Centre La Roseraie, dont le projet « Prestations accueil et primo-information » servira à offrir une permanence d'écoute, d'orientation et de conseil individuel ainsi que des ateliers d'information générale et des circuits-découverte de l'environnement genevois pour les personnes nouvellement arrivées.

Le gouvernement genevois a par ailleurs accordé une aide financière de 60'000 francs à l'Entraide protestante suisse (EPER). Cette somme servira à offrir aux personnes migrantes hispanophones et lusophones différentes prestations incluant des services d'écoute, de conseil et d'accompagnement individuel ainsi que des ateliers d'information multithématiques couvrant des domaines tels que les assurances sociales, l'école et la formation postobligatoire, la petite enfance et la santé.

Ces deux associations à but non lucratif sont des partenaires privilégiés pour la réalisation des objectifs du Programme d'intégration cantonal 2014-2017.

*Pour toute information complémentaire : M. Andreas Bischoff, chargé de projet, bureau de l'intégration des étrangers, DSE, ☎ 022 546 74 85.*

---

## **Election complémentaire du/de la maire de la commune d'Hermance**

Suite au décès de M. Bernard Laperrousaz, maire d'Hermance, le Conseil d'Etat a fixé au dimanche 28 septembre 2014 la date de l'élection complémentaire pour procéder à son remplacement au sein de l'exécutif de la commune d'Hermance.



Un éventuel second tour aurait lieu le dimanche 2 novembre 2014. Les candidatures seront ouvertes auprès du service des votations et élections du lundi 2 juin 2014 au lundi 4 août 2014 à 12h00.

*Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.*

---

## **Elections du dimanche 13 avril 2014 : félicitations adressées aux élus**

Le Conseil d'Etat a adressé ses félicitations à M. Olivier Jornot pour sa réélection à la fonction de procureur général, ainsi qu'à M. Cyril Huguenin, élu conseiller administratif de la commune de Bernex.

M. Jornot occupera la charge de procureur général pour les six prochaines années et prêtera serment devant le Grand Conseil le 27 mai prochain à la cathédrale Saint-Pierre avec tous les magistrats du pouvoir judiciaire élus tacitement le 12 mars dernier.

Sous réserve de la procédure de validation de l'élection, M. Huguenin prêtera prochainement serment devant le Conseil d'Etat avant de prendre ses fonctions à Bernex jusqu'aux élections générales dans les communes, au printemps 2015.

# Entrée en vigueur de lois

Le Conseil d'Etat a arrêté l'entrée en vigueur des lois suivantes :

Loi	AUTEUR DU PL INITIAL	ENTRÉE EN VIGUEUR
<a href="#">Loi du 14.02.2014, modifiant la loi sur l'administration des communes (B 6 05) (L11041)</a>	Conseil d'Etat	Samedi 26 avril 2014 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
<a href="#">Loi du 14.02.2014, modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (E 2 05) (Renforcement de la filière pénale) (L11312)</a>	Conseil d'Etat	Samedi 26 avril 2014 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
<a href="#">Loi du 14.02.2014, portant sur la désaffectation de deux parcelles du domaine public de la commune de Bardonnex en vue d'un échange (L11306)</a>	Conseil d'Etat	Samedi 26 avril 2014 (lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)
<a href="#">Loi du 14.02.2014, modifiant diverses lois attribuant des indemnités et des aides financières en relation avec le budget 2013 (L11265)</a>	Conseil d'Etat	1 <sup>er</sup> janvier 2013

*Les liens hypertexte vers les lois seront activés le jour de leur parution dans la Feuille d'avis officielle.*

# Agenda des invitations à la presse

*Sous réserve de modifications*

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
5 mai 11h	Augmenter le vote des jeunes - CinéCivic, un concours pour les jeunes par les jeunes	Salle des Pas Perdus de l'Hôtel de Ville 2, rue de l'Hôtel-de-Ville 1204 Genève	PRE DIP	Anne Monnerat ☎ 022 327 90 82
16 mai 14h	Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente : bilan et perspectives	Picto - Espace d'art polyvalent 28-30, avenue Ernest-Pictet - 1203 Genève	DIP	Geneviève Bridel ☎ 022 546 66 68 et 079 774 40 48
10 juin 18h	inauguration de la deuxième œuvre du projet « art&tram », à Onex	angle route de Chancy-chemin Gustave-Rochette, arrêt Onex.du tram 14	DIP	Geneviève Bridel ☎ 022 546 66 68 et 079 774 40 48